



GROUPEMENT DES ENTREPRISES EN
Generg
ENERGIES RENOUVELABLES DE GUYANE

**CONTRIBUTION DU GENERG
A L'ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL DE
GUYANE**

Novembre 2014

GENERG - Groupement des Entreprises en Energies Renouvelables et Efficacité Energétique de Guyane.

www.generg.fr

info@generg.fr

Président : Pierre PERROT – 0694 95 00 20

Vice-président : Alain Cyrille – 0694 92 30 09

Extrait du SAR (p.44) :

Lors du débat sur la transition énergétique, il a été souligné l'importance relative du potentiel des économies d'énergies, mais aussi celle de la production d'énergies renouvelables et notamment de la biomasse, et de l'hydraulique. En particulier, la création d'un second barrage semble nécessaire à l'horizon 2030 pour faire face aux besoins énergétiques.

Propositions du GENERG :

Extraits de la Plaquette de présentation du SRCAE 2012, document co-signé par l'Etat et la Région Guyane :

« - La **maîtrise de la demande** en énergie constitue le **premier levier** pour tenter de contenir l'augmentation « naturelle » des consommations, liée à la croissance démographique, à l'augmentation du taux d'électrification et des équipements des ménages. »

« Les Energies Renouvelables : En mettant l'accent sur le développement de connaissances et de savoir-faire pour exploiter au mieux **la diversité des potentiels** de la Guyane (biomasse, **photovoltaïque, éolien, déchets, énergies marines...**). »

Nous rappelons que le SRCAE préconise un mix énergétique renouvelable faiblement carboné.

Nous souhaitons que ce paragraphe fasse mention du solaire photovoltaïque, du l'éolien, de la valorisation des déchets, des énergies marines, et tout autre énergie renouvelable répondant aux objectifs fixés dans le SRCAE.

La nécessité d'un second barrage doit être confirmée par une étude de faisabilité intégrant les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux.

Extrait du SAR (p.44) :

« La centrale hydroélectrique de Petit-Saut (EDF) : le barrage de Petit-Saut qui a ennoyé 27600 ha de forêt, permet de fournir 70 % de l'électricité consommée en Guyane, avec une puissance installée de 116 MW. »

Propositions du GENERG :

*L'ennoisement de Petit Saut est de **36 500 ha*** et non de 27 600 ha. Le barrage hydroélectrique fournit en moyenne **50%** de l'électricité et non 70%.*

**source Hydreco (http://hydrecolab.com/site_web/index.html)*

Il manque la référence en hydroélectricité de la centrale au fil de l'eau de Saut Maman Valentin (5,4 MW).

Il manque également les 79 centrales photovoltaïques raccordées au réseau, représentant 34 MW en 2013, ainsi que la première centrale photovoltaïque avec stockage et « service système » de 5 MWc réalisée en 2014.

*D'une manière générale nous demandons qu'une **mise en cohérence** soit effectuée entre les éléments du texte faisant références à des **données de 2009**, et la cartographie faisant référence à des **données de 2013**.*

*En effet, entre ces deux dates, plus de **80 projets de production d'énergies renouvelables** ont vue le jour en Guyane, représentant sur 5 ans plus de **250 Millions d'Euros d'investissements privés**, près de **50MW** et plus de **10% de la production d'électricité** en 2013.*

Extrait du SAR (p.44) :

- D'autre part le déploiement du potentiel de production d'énergies renouvelables. Les gisements identifiés permettent de prévoir, à l'horizon de 2020, la production de :
 - 18 MW de biomasse (plusieurs projets sont en cours de développement à Cacao, Montsinéry-Tonnégrande, Saint-Laurent-du-Maroni, Régina et Saint-Georges),
 - 74 MW de photovoltaïque,
 - 131 MW d'hydroélectrique,
 - 19 MW d'éolien.

Ces productions à partie des diverses sources retenues sont considérées comme un effort « médian » qui devrait répondre à 68 à 80% de la demande en électricité en 2020.

Propositions du GENERG :

« ... à l'horizon 2030, l'installation de 160 MW répartis comme suit :

	<i>Biomasse thermique</i>	<i>Hydroélectricité au fil de l'eau</i>	<i>Solaire - éolien</i>	<i>Total</i>
<i>Puissance installée entre 2015 et 2030 (en MW)</i>	40	60	60	160

Ces productions [...] devraient répondre à **100%** de la demande en électricité en 2020. »

Extrait du SAR (p.45) :

Concernant l'hydroélectricité, des études seront menées sur les possibilités de réalisation d'un second barrage.

Propositions du GENERG :

« Concernant l'hydroélectricité, des études seront menées sur les possibilités de réalisation d'un second barrage. **La petite hydroélectricité (< 5 MW) représente un potentiel très important et bien réparti sur le territoire (Mana, Approuague, Sparouine, Inini...).** Le développement de ces centrales au fil de l'eau est compatible dans l'espace et dans le temps avec un éventuel grand ouvrage. »

Extrait du SAR (p.45) :

Pour l'éolien et le photovoltaïque, énergies intermittentes, la production d'énergies nécessitera de recherches des solutions de stockage. Par ailleurs, la perspective de

Propositions du GENERG :

« Pour l'éolien et le photovoltaïque, énergies intermittentes si elles sont dépourvues de systèmes de stockage, le seuil d'intégration des 30% devra être réévalué à la hausse afin d'améliorer le mix énergétique. »

Nous rappelons qu'une première centrale (projet industriel qui a dépassé le stade de « Recherche ») avec stockage a été réalisée en 2014 et que deux autres centrales sont en cours de construction, pour une puissance totale supérieure à 11 MW.

Extrait du SAR (p.67) :

Le potentiel de production énergétique liée à la biomasse, que le rapport PRERURE estime supérieur à 30 MW par an (avec environ 700 emplois à la clef.)

Propositions du GENERG :

« ... supérieur à 30 MW, et porté à 40 MW installés par l'AMI de 2013 (avec environ 700 emplois à la clef) »

Extrait du SAR (p.184) :

- Le développement des réseaux permettant de meilleures interconnexions sur le littoral.

La carte qui accompagne la réactualisation du PRERURE Guyane indique comme emplacements potentiels des implantations à venir les sites suivants :

- Saint-Laurent du Maroni : 7 MW
- Iracoubo : 5 MW
- Kourou : 1,7 MW
- Montsinéry-Tonnégrande: 4,5 MW
- Régina : 4 MW
- Roura : 4 ou 5 MW
- Cacao : 2x2 MW
- Saint-Georges: 2 MW

Propositions du GENERG :

*« Le développement des réseaux permettant de meilleurs interconnexions sur le littoral **et notamment un prolongement du réseau de transport HTB vers l'est jusqu'à Saint Georges, afin de désenclaver cette zone et favoriser l'émergence du potentiel d'énergie renouvelable notamment Biomasse, solaire et hydroélectrique.***

-Remettre à jour la liste des projets en fonctions de la liste des projets de l'AMI 2013-.»

Le développement des réseaux de transport d'électricité doit obligatoirement être étudié lors de la création de « voies structurantes à créer » (cf. carte SAR rappelée en annexe du présent document).

Extrait du SAR (p.236) :

« Peuvent toutefois être autorisées sous condition de ne pas porter atteinte à l'activité agricole ou de ne pas remettre en cause sa pérennité : [...] Toutefois, les installations photovoltaïques sont interdites au sol dans les espaces agricoles »

Propositions du GENERG :

Supprimer la mention « Toutefois, les installations photovoltaïques sont interdites au sol dans les espaces agricoles ». cf Commentaire de la page 252 du SAR.

Extrait du SAR (p.252) :

« Les installations photovoltaïques ne pourront être réalisées au sol sur les espaces agricoles. »

Propositions du GENERG :

A défaut d'avoir établi dans le projet de SAR de réelles conditions de développement du solaire photovoltaïque sur le territoire, nous proposons la suppression du paragraphe ci-dessus car nous estimons que le dispositif réglementaire en vigueur pour l'autorisation des projets solaire photovoltaïque est déjà suffisamment encadré et contraint : **Permis de Construire, étude d'impact, loi sur l'eau, ICPE, Commission CDCEA....**

D'autre part, nous rappelons que les projets Solaire Photovoltaïques sont également soumis aux cahiers des charges des **Appels d'Offres nationaux** et aux contraintes des **contrats d'achats** des énergies renouvelables.

Afin de répondre aux objectifs du SRCAE (co-signé par l'Etat et la Région Guyane en 2012), **les besoins en surface permettant le déploiement des projets industriels structurants de production photovoltaïque n'excèdent pas 100 Ha à l'horizon 2030** (soit moins de 0,2% de la SAU nécessaire en 2030).

De plus, **un projet de grille d'analyse proposée** par un producteur, en concertation avec la DAAF pourrait constituer une approche cohérente pour l'autorisation des projets solaires photovoltaïque développés en zone agricole.

Proposition de critères d'analyses des projets PV en zones agricoles :

1. Les projets ayant déjà été autorisés peuvent bénéficier d'une analyse différente ;
2. La surface occupée par le projet ne doit pas excéder un pourcentage (5%-10%) de la surface détenue par l'agriculteur ;
3. L'agriculteur doit s'engager à renoncer aux aides PAC à percevoir au titre de la parcelle pour la surface occupée, en cas d'aboutissement du projet ;
4. Les terrains agricoles impactés par des infrastructures (lignes électriques, ...) sont à privilégier ;
5. Ces projets sont uniquement autorisés pour les exploitants à titre principal ;
6. Ces projets ne peuvent pas être implantés en zones agricoles si le document d'urbanisme de la commune concernée prévoit explicitement des zones dédiées aux énergies renouvelables.

Extrait du SAR (p.252) :

Le SAR prévoit les projets suivants :

- le déploiement de centrales de valorisation de la biomasse à Roura, Montsinéry-Tonnégrande, Iracoubo, Saint-Laurent, Mana, Régina et Saint Georges ;
- la poursuite de projets d'installations solaires
- l'implantation de microcentrales hydrauliques sur la Comté (Cacao), sur l'Inini (Maripasoula), sur la Mana, sur l'Approuague et des hydroliennes à Roura et Camopi ;
- un projet de parc éolien à Kourou (Matiti) ;
- le recours à des centrales hybrides (thermique et solaire) sur des pôles de proximité (notamment le Maroni et l'Oyapock).

Propositions du GENERG :

« l'implantation de microcentrales hydrauliques sur l'Inini (Maripasoula), sur la Mana, sur l'Approuague, sur la Sparouine (Apatou) et des hydroliennes à Roura et Camopi ;

Le recours à des micro centrales biomasses sur l'ensemble du territoire et notamment en zone agricole, en zone non interconnectée et sur les écarts »

Extrait du SAR (p.324) :

L'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Proposition du GENERG :

-Les chiffres avancés dans ce paragraphe mériteraient d'être revus car sous-dimensionnés. Il conviendrait par ailleurs de citer le facteur d'émission de Petit-Saut (0,6 tCO₂e / MWh) ainsi que celui des moteurs diesels de Dégrad des cannes et des TAC.*

** Rapport du comité scientifique de petit saut 2008 – 2014*

Extrait du SAR (p.324) :

L'empreinte carbone de la Guyane n'est pas négligeable (environ 5,2 tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂) en 2009, contre 5,5 TeqCO₂ en moyenne nationale, source OREDD)

Proposition du GENERG :

Préciser l'unité (TeqCO₂ par habitant hors UTCF ??) et les hypothèses.

Extrait du SAR (p.335) :

Le SAR exclut l'implantation de fermes photovoltaïques dans les espaces agricoles.

Proposition du GENERG :

Suppression de cette phrase. CF commentaire de la page 252 du SAR.

Extrait du SAR (p.335) :

Le barrage de Petit Saut fournit 70% de l'électricité, complété par la centrale thermique de Dégrad des Cannes et la centrale biomasse à Kourou. 55% de l'énergie consommée provient de sources fossiles.

Le prolongement de cette tendance conduirait à accroître fortement les émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion du fioul, tandis que selon un « effort médian » envisagé par le PRERURE, les énergies renouvelables devraient répondre à 68 à 80% de la demande en électricité en 2020.

Proposition du GENERG :

*« ...Petit Saut fournit en moyenne **50%** de l'électricité ...*

*... les énergies renouvelables faiblement carbonées devraient répondre à **100%** de la demande en électricité en 2020. »*

